

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

### DELIBERATION

**OBJET : Participation aux frais d'inscription aux ateliers musicaux d'Amzer Nevez – année scolaire 2007-2008.**

---

Il convient de déterminer pour l'année scolaire 2007-2008 la participation communale aux frais d'inscription aux ateliers musicaux (cours individuels) proposés par le Centre Amzer Nevez (centre régional de culture bretonne et celtique) de Ploëmeur.

Il est proposé de reconduire cette participation communale au taux de 18 % du coût de l'inscription, soit une participation de 61,20 € par élève, lequel doit s'acquitter d'un coût total annuel de 340 €.

Pour mémoire, la participation votée en septembre 2006 était de 55,80 €, 17 élèves en ont bénéficié pour l'année scolaire 2006-2007.

Cette participation est accordée dans les conditions suivantes :

- à l'exclusion des adultes,
- sur autorisation préalable de la Ville pour toute inscription aux ateliers musicaux.

Le centre Amzer Nevez dresse la liste des bénéficiaires, pour validation et paiement de la participation de la ville directement au centre, celui ci faisant son affaire du remboursement ou de l'exonération partielle des 61,20 € vis à vis des élèves.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions «Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention et Insertion» et «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale» après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la participation aux frais d'inscription aux ateliers musicaux d'Amzer Nevez selon les dispositions ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué Culture Communication

François MERSCH